

<https://ricochets.cc/Appel-a-soutien-pour-les-blesse-e-s-des-violences-d-Etat-Cagnotte.html>



Appel à soutien pour les blessé.e.s des violences d'Etat - Cagnotte

- Les Articles -

Date de mise en ligne : samedi 12 septembre 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

LMUTUELLE DES BLESSE.ES - NOUS ALLONS AVOIR BESOIN DE VOUS ! L

Depuis des années nous tirons des constats douloureux, nous dénonçons l'arbitraire légal et la brutalité d'une démocratie toujours plus totalitaire, nous décryptons et combattons les violences d'une police dont le rôle de chien de garde du pouvoir n'est plus à démontrer.

Pour nous, l'heure des constats et bilans est terminé. Il est l'heure d'agir.

Nous avons investi l'espace public de la question des violences d'Etat, contribué à visibiliser les victimes et envoyé un certain nombre de policiers violents au tribunal, dont plusieurs ont été (légèrement) condamnés. Nous réfléchissons désormais à de nouveaux moyens d'action. Doucement, mais sûrement, nous allons déplacer notre champ d'intervention et développer des moyens de s'affranchir de la police.

Ce combat, nous ne le mènerons pas seul-es !

Pour l'heure, et cela comme préalable à toute nouvelle révolte, nous devons réparer nos blessé-es, tou-tes nos blessé-es ! Et quand nous parlons des blessé-es, il n'est pas question pour nous de différencier celles et ceux qui sont mutilé-es en manifestation des autres. Pour nous le peuple est un corps indivisible frappé par la violence arbitraire du Pouvoir, et non un agglomérat d'innocent-es et de coupables qu'il s'agit de trier pour déterminer s'ils ont mérité ou non de voir leurs vies détruites par une « violence légitime ».

Une dent, c'est 2000 euros. Certains blessés ont jusqu'à 15 000 euros de frais dentaires à payer de leur poche.

Une séance de psy, c'est entre 60 et 100 euros. Les traumatismes à vie n'ont pas de prix.

Une procédure judiciaire pour espérer obtenir un procès, c'est entre 2000 et 8 000 euros de frais d'avocat-es, à condition de recourir à un avocat décent, qui ne fait pas son beurre sur la souffrance de ses client-es.

Et les assurances, complices de la violence d'Etat, excluent les blessés par la police de toute indemnisation (clause relative aux Grèves, Emeutes et Mouvements Populaires).

Un mouvement social ou une révolte qui ne prend pas le temps de guérir ses blessé-es ne mérite pas qu'on s'en souvienne. Une communauté humaine ou une société qui laisse sur le carreaux ses adolescent-es éborgné-es par des armes de guerre ne mérite pas qu'on se soucie de son devenir.

Nous saluons les créations passées et à venir d'autres collectifs de blessés, qui contribuent eux aussi à soutenir des personnes mutilé.e.s. C'est pourquoi notre collecte n'est pas en concurrence avec les autres, mais intervient en complément de celles-ci, sur des bases philosophiques et politiques qui sont les nôtres.

Nous appelons à une souscription massive en faveur des blessé-es, de tou-tes les blessé-es, afin que nous puissions tou-tes à nouveau nous regarder dans la glace !

► Le lien vers la collecte :

<https://www.helloasso.com/associations/on-n-a-qu-un-visage/collectes/soutien-aux-personnes-blessees-par-des-armes-de-police>

► Le bilan intermédiaire de la collecte :

<https://desarmons.net/2020/09/10/bilan-de-la-collecte-de-lassemblee-des-blesse-es-et-desarmons-les/>

[Un appel de Désarmons-les ! et l'Assemblée des Blessé.e.s](#) - Ile-de-France.



Appel à soutien pour les blessé.e.s des violences d'Etat

Post-scriptum :

NOTE

Ce n'est pas [la « nouvelle » doctrine annoncée récemment par Darmanin](#) qui va changer la donne.

Il n'y a aucun changement positif, toujours des LBD, des grenades, de la répression. Au contraire, les dispositifs répressifs sont pérennisés et il veut obliger à flouter les visages des fdo dans les vidéos diffusées.